

# 3.1

## Avis et communiqués

---

---

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

**Avis 24-304 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières : Groupe de travail ACVM/secteur sur le Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles**

(Voir section 7.1 du présent bulletin).